

La Communion pour les défunts

L'Eucharistie peut-elle profiter à d'autres qu'à ceux qui la reçoivent ?

Contenson, théologien distingué, répond par la proposition suivante, qu'il démontre parfaitement :

PROPOSITION. — " Le sacrement de l'Eucharistie ne profite pas directement, il est vrai, à d'autres qu'à celui qui le reçoit, mais il leur profite cependant indirectement. On explique et on défend la très pieuse pratique de la Communion pour les morts, et le jugement porté sur elle par la Sacrée Congrégation.

Après quelques remarques préliminaires, Contenson commence la preuve de la thèse proposée.

Il démontre en quelques mots la première partie de la proposition que l'Eucharistie étant instituée pour être la nourriture de nos âmes, ne saurait profiter *directement* et par sa seule vertu — *ex opere operato* — qu'à ceux qui la reçoivent.

Puis, passant à la seconde partie, à savoir que l'Eucharistie peut profiter à d'autres aussi, mais *indirectement* — *ex opere operantis*, — il la prouve par cet argument qu'il regarde comme péremptoire :

La communion produit en celui qui la reçoit dignement un effet satisfactoire, ou la rémission d'une partie de la peine temporelle due à ses péchés. Or un tel effet est un effet du sacrement agissant *ex opere operantis*, et peut par suite être appliqué aux autres, notamment aux âmes du purgatoire. Donc.

Voici son argumentation textuelle :

Preuve de la 2ème partie: " Puisque l'effet propre et caractéristique de ce Sacrement est une augmentation de la charité, " par la ferveur de laquelle, comme s'exprime saint Thomas, on obtient la rémission, non seulement du péché, mais encore de la peine, il en découle que par voie de conséquence, par une certaine concomitance avec l'effet principal, l'homme obtient une remise de sa peine, non de sa peine entière, mais dans la mesure de sa ferveur et de sa dévotion." (3, q. 79, a. 3.)

" Or, reprend-il, cette remise de la peine, l'homme ne la gagne pas seulement pour lui-même; mais encore pour les autres, puisqu'il peut la leur communiquer. Car ainsi le demande le dogme de la Communion des Saints, que nous professons dans le Symbole, et qui faisait tressaillir de joie le Prophète royal,